

PENDANT QUE LA CLASSE POLITIQUE ERRE DANS LES POSTURES ET LE DOGMATISME, L'ARTISANAT DU BÂTIMENT PREND SES RESPONSABILITÉS AU QUOTIDIEN!

L'heure n'est pas aux guerres politiques! Les petites entreprises du bâtiment comme tous les Français, ont besoin de stabilité, de perspectives durables et de bon sens! Tel est le message que la CAPEB lance cette semaine dans la POR et les Réseaux sociaux à l'attention des élus politiques du pays.

Les chefs d'entreprise de l'artisanat du Bâtiment en ont assez de ces conflits politiques qui n'aboutissent qu'à des blocages alors qu'ils ont besoin, au contraire, de fluidité dans leur activité, de lisibilité quant à leur avenir et au contexte dans lequel ils vont devoir exercer leur métier. Ils ont besoin de stabilité, de règles claires et justes, d'actes concrets et non plus de promesses ou d'intentions

Et justement, des promesses, les responsables politiques nous en ont fait beaucoup! Mais qu'en est-il aujourd'hui?

Nous avions travaillé de manière très constructive avec les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian et nous étions tout proches d'obtenir gain de cause au regard de nos propositions qui visait notamment à dynamiser le marché de la rénovation énergétique. Ainsi nous avions tout d'abord obtenu la réintroduction des mono gestes parmi les travaux éligibles à MaPrimeRénov' ainsi que la suppression de l'obligation de fournir un DPE avant la réalisation des travaux en mono geste et celle de changer

son système de chauffage avant d'être autorisé à isoler son logement. Ces mesures ont été mises en œuvre le 15 mai dernier et devaient prendre fin ce 31 décembre. Tout au long de l'année nous avons continué notre lobbying et nos efforts de persuasion pour convaincre de la nécessité de prolonger ces dispositions. Les maigres résultats publiés dernièrement par l'Anah montrent que l'heure n'est pas encore venue de concentrer tous les financements sur les seules rénovations d'ampleur. Nous avions convaincu la ministre du Logement Valérie Létard et nous saluons l'initiative qu'elle a prise juste avant que le Gouvernement ne tombe, de publier le décret permettant de prolonger ces mesures jusqu'au 31 décembre 2025. C'est une belle victoire pour la CAPEB et pour les entreprises artisanales du bâtiment qui pourront ainsi plus facilement et plus massivement contribuer à la rénovation énergétique des logements. 1 milliard d'euros d'activité devrait en découler d'après les estimations de la ministre qui, nous la saluons pour cela, a elle-même porté ce décret dans l'hémicycle pour qu'il

puisse être signé dans les temps par 5 ministres! Mais il n'en reste pas moins que toutes les autres propositions que nous avions faites sont restées dans les tiroirs. Alors si l'État est capable de publier un décret en 2 jours, pourquoi faut-il 6 mois pour que des mesures de bon sens soient mises en œuvre? Ces délais, ces hésitations, ces tergiversations sont difficilement compréhensibles par les artisans du bâtiment qui, eux, continuent à assurer sur le terrain! Ils forment les jeunes et assurent la relève de leurs entreprises, ils sauvent et créent des emplois, ils maintiennent une activité de proximité et ils assurent la transition énergétique et améliorent le confort de tous. Mais pour continuer, les artisans du bâtiment ont besoin de stabilité.

Or, les textes budgétaires qui sont aujourd'hui balayés par la motion de censure n'allaient pas dans ce sens, bien au contraire.

Ainsi, le Projet de loi de finances prévoyait un relèvement brutal du taux de TVA sur les chaudières gaz THPE (de 5,5 % à 20 %) et une réduction importante du budget de MaPrimeRénov.



COMMUNICATION

LA CAPEB LANCE UNE ACTION SYNDICALE POUR PROMOUVOIR SES ACTIONS ET LES TPE DU BÂTIM

La CAPEB nationale a décidé de conduire une action syndicale qui s'inscrit dans la continuité de l'Appel de la dernière chance qui avait fait l'objet d'une campagne au sein de la PQR en décembre dernier.

Malgré la victoire obtenue le 5 décembre avec la parution *in extremis* du décret et de l'arrêté que nous attendions pour prolonger les mono gestes en 2025, beaucoup d'autres mesures sont toujours en attente tandis que d'autres dispositions peu favorables à nos entreprises intégraient les projets de loi budgétaires qui ont fait tomber le Gouvernement. Au moment où les CAPEB départementales appellent leurs adhérents à renouveler leur engagement syndical, il est indispensable de leur rappeler qu'ils ont fait le bon choix et que la CAPEB est la seule organisation qui se préoccupe de leur situation et de leurs perspectives. Il importe que les artisans

du bâtiment non syndiqués le sachent également. C'est pourquoi nous lançons notre action syndicale dans la presse quotidienne régionale au-delà de nos supports de communication habituels: sites internet, réseaux sociaux, etc.

Le lancement de cette campagne arrive également à point nommé au regard de la situation gouvernementale, un appel à l'adresse de celles et ceux qui viendront le composer.

La campagne sera organisée autour de deux axes: l'un destiné à valoriser le rôle économique et social des TPE dans les territoires et qui sera déployé dans la PQR et l'autre visant à valoriser le rôle de la CAPEB pour tirer les débats vers le

haut et arracher les bonnes solutions pour les entreprises artisanales du bâtiment devant des responsables politiques qui, précisément, ne brillent pas par une attitude responsable! Cet angle sera déployé dans les réseaux sociaux et la presse nationale au travers d'interviews. Les premiers encarts achetés dans la PQR seront publiés le 13 décembre.

ET VOUS ?

ET VOUS ?

Cette campagne s'articule avec la promotion des « Victoires, progrès et combats qui continuent » qui font l'objet d'une diffusion quotidienne sur les Réseaux sociaux au travers des vidéos enregistrées par les membres du Conseil d'administration.

FORMATION

→ LE PLAN TPE DE CONSTRUCTYS POUR DOPER LA FORMATION DANS LES PETITES ENTREPRISES

Les premiers indicateurs du 1^{er} trimestre 2024 ont fait apparaître un nombre de départs en formation en baisse pour les entreprises du bâtiment de moins de 11 salariés.

La CAPEB a donc demandé à disposer d'un suivi statistique mensuel afin de mesurer l'ampleur de cette baisse et prendre les éventuelles mesures correctives nécessaires. En effet. dans le bâtiment, malgré une augmentation du nombre de TPE adhérentes de +1,9 % en 2023, nous constatons une baisse des départs en formation de 6,3 % et du nombre de TPE utilisatrices de 9,4 % sur la même période. Si les TPE du bâtiment sont les principales concernées par cette baisse, les branches du Négoce de Matériaux et des Travaux Publics ont souhaité s'associer à cette démarche. Ce plan TPE, poussé par la CAPEB sous l'impulsion de la Vice-Présidente de Constructys, Laure Vial, est une opportunité pour la CAPEB. Les enjeux sont importants et la CAPEB a. en relayant la communication de l'OPCO, l'opportunité d'accroître sa visibilité auprès des entreprises artisanales en mettant en avant la

complémentarité de son accompagnement formation avec les services offerts par l'OPCO. Ce plan d'actions, qui a commencé en novembre et se poursuivra jusqu'à mars 2025 comprend une campagne de notoriété avec des spots radios, presse et digital, une campagne marketing avec des message personnalisés selon les entreprises ciblées, et un accompagnement complet et personnalisé des TPE par le service de proximité de Constructys. Il s'agit d'une avancée majeure dans la reconnaissance et la prise en compte par l'OPCO des spécificités des TPE (90 % des entreprises adhérentes ont moins de 11 salariés).

En savoir plus dans le <u>communiqué de presse</u> de Constructys.

0800 940 999



C'EST LE NUMÉRO VERT OUVERT AUX TPE QUI SOUHAITENT UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PLAN TPE CONSTRUCTION.



RÉSEAU



→ UN LANCEMENT DE PARTENARIAT TRÈS RÉUSSI

La CAPEB du Lot a organisé une réunion technique avec Sauermann, avec qui elle a signé un partenariat. Une occasion d'échanger sur des thématiques telles que le nouveau protocole de mesure du monoxyde de carbone (CO) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2025, ainsi que sur les bonnes pratiques pour pérenniser son analyseur de combustion dans le temps. Qualigaz faisait également parti des intervenants.



ÉCONOMIF

→ UN GUIDE DES SERVICES « DÉCHETS » AUX ENTREPRISES

La REP PMCB se met en place progressivement et apporte souvent de grands changements pour les entreprises artisanales du bâtiment. Pour les aider à s'y retrouver, un guide pratique a été élaboré.

Il fait le point sur les nouvelles règles de fonctionnement des éco-organismes et sur les services qu'ils proposent aux entreprises. Le guide précise ainsi les modalités de dépôts des différents types de déchets dans les points de collecte (distributeurs, plateformes inertes, déchetteries professionnelles, déchetteries des collectivités) et les pratiques de tri de

ces déchets. Il fait le point également sur la collecte des déchets dans l'entreprise, dont les modalités varient selon les types de déchets et les éco-organismes. Enfin, il apporte toutes les précisions quant aux collectes sur chantier (à consulter ici). À noter que la cartographie des points de collecte du maillage de la REP PMCB est mise à jour régulièrement et porté à

votre disposition sur la page ARTUR dédiée à la REP. La dernière version, en date du 7 novembre, contient la liste des nouvelles déchetteries publiques avec les flux de déchets récupérés dans le cadre de la REP PMCB, des informations sur les apporteurs acceptés en fonction des natures de déchets et a été complétée par une colonne « région ».



MÉTIERS



→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MACONNERIE ET DU CARRELAGE

Vendredi dernier, le Président des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage et les conseillers professionnels se sont réunis pour un point d'étape de leurs dossiers avant la trêve de Noël. Ils ont accueilli un candidat susceptible d'intégrer l'équipe.

Ils ont fait le point sur la rénovation des diplômes de la filière et plus particulièrement le BTS Bâtiment et le CAP COBA. Ils ont également regardé comment évoluaient les formations au CQP Chef d'équipe chapiste puis évoqué le MOF Carreleur ainsi que la formation se rapportant aux « enduiseurs terre crue ». Thierry Toffoli et les conseillers ont ensuite travaillé au programme des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB. Ils ont également fait un point sur la commercialisation des stands et réfléchi à un projet de stand de démonstrations. Ils ont passé en revue l'ensemble des partenariats Béranger

Développement intéressant leurs métiers puis ils ont assuré un suivi des questions santé/sécurité, examinant le déploiement des études métiers en cours concernant les approvisionnements d'une part et les dallagistes d'autre part. S'agissant des sujets propres à la maçonnerie, ils ont évoqué la révision du NF DTU sur les enduits qui a fait l'objet d'une réunion le 26 septembre dernier, la question du drainage périmétrique qui est traitée dans le cadre d'un groupe de travail de l'AQC, la récente réunion sur le DTU 64.1 relatif à l'assainissement collectif, et enfin les actualités relatives au marché

du patrimoine et aux matériaux biosourcés. Pour ce qui concerne le carrelage, il a été question du groupe de travail SNMI, des travaux relatifs au NF DTU 26.2 sur les chapes et dalles non structurelles, ceux portant sur la norme NF P05-011 qui classe les locaux en fonction de leur résistance à la glissance, un nouveau référentiel qui concerne l'ensemble des locaux privés, publics, industriels, mais aussi les locaux de fabrication des produits alimentaires. Il a aussi été question du groupe de travail relatif à la traçabilité, des Règles professionnelles en sols extérieurs et enfin des douches zéro ressaut.



→ BRUNO HATTON ET LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE ET DU VITRAGE ONT FAIT LE POINT

Ce vendredi 6 décembre, le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Métallerie et du Vitrage se sont retrouvés pour dresser un état des lieux de leurs dossiers.

Ils ont commencé par les questions liées à la formation et à la révision des diplômes de la filière. Puis ils se sont penchés sur l'organisation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB qui se tiendront à Clermont Ferrand du 24 au 26 juin prochains. Ils ont réfléchi aux thèmes qu'ils pourraient proposer aux délégués au sein des ateliers. Les échanges ont ensuite porté sur la révision de la norme NF P01-012

qui définit les dimensions des garde-corps et rampes d'escalier dans un objectif de sécurité. Cette norme révisée a été publiée par l'AFNOR fin novembre. Elle a donné lieu à un webinaire visant à expliquer les changements qui lui ont été apportés et leurs fondements. Le Président et les conseillers ont réfléchi aux actions qui pourraient être menées pour bien informer le Réseau de ces changements.

Ils ont terminé leur réunion en faisant le tour des dossiers techniques en cours, en l'occurrence, les essais des garde-corps, les façades rideaux, la mise en œuvre des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels. Il a aussi été question de la mise en œuvre des fermetures et des stores, les fenêtres et portes extérieures et enfin, les vitreries et miroiteries.



→ GILLES MAILLET RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Ce 12 décembre, le Président et les conseillers professionnels des Métiers de l'Électricité se sont réunis pour faire le suivi de leurs dossiers et activités.

Ils ont ainsi évoqué les conventions régionales et les relations avec Enedis et les comités Sequelec, le groupe de travail diagnostic des réseaux de communication résidentiel et le suivi du partenariat avec le Consuel ainsi que les fiches d'autocontrôle. Ils ont pris connaissance de la mise à jour des représentants dans les CRLE puis sont revenus sur le webinaire du Cercle Credo du 14 novembre dernier concernant la fin du réseau

cuivre xDS/RTC. Ils sont également revenus sur le séminaire stratégique d'Ignès le 8 septembre dernier et sur le projet de fiche accessibilité. Un point sur l'activité des organismes de qualification a suivi (Qualifelec et Qualit'EnR) et sur le groupe de travail OPQ. Ils ont par ailleurs évoqué l'étude prospective sur les métiers de l'Électricité que l'Observatoire du BTP souhaite mener. Ils ont aussi réfléchi à la conception d'une

nouvelle page d'information sur l'intranet ARTUR dédiée à l'IRVE. Enfin, ils ont examiné un projet de partenariat avec « Électriciens sans frontières ». Puis Gilles Maillet et les conseillers ont travaillé sur le programme des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB. Ils ont terminé leur réunion en examinant les projets de partenariats en cours puis les dernières actualités en matière de formation de la filière.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Jean-Christophe Repon présidait le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE ce lundi soir. Le lendemain, il participait aux travaux « 'Faire CESE » puis à la séance plénière de mercredi qui portait sur le financement des associations.

PRESSE



Le Président de la CAPEB a donné de nombreuses interviews en cette fin de semaine, notamment pour Le Monde,

le Moniteur. l'AFP. Les Echos. La Tribune. Batiactu... Des occasions naturellement de présenter l'action syndicale lancée jeudi et de rappeler les priorités que la CAPEB porte au nom des entreprises artisanales du bâtiment.

RÉSEAU

Le comité de pilotage du Plan CAP CAPEB se tenait ce jeudi matin. Un point d'avancement a été fait à cette occasion sur 5 des chantiers en cours. En l'occurrence, il s'agissait des chantiers visant à revitaliser les sections professionnelles, à intégrer pleinement l'usage des réseaux sociaux dans la communication externe, à réutiliser les travaux du groupe de travail Force de vente pour vendre l'adhésion avec passion, à lancer des campagnes de parrainage, à identifier et constituer un réseau de partenaires fournisseurs référents de la

CAPEB et enfin. à créer et centraliser des outils prêts à l'emploi.

Le Conseil exécutif de l'U2P avait lieu jeudi après-midi. Il a fait le point sur les organisations signataires des accords que l'U2P a signés concernant l'assurance chômage et l'emploi des séniors. Il a aussi été question des amendements que l'U2P a proposé aux Sénateurs à l'occasion de l'examen du Projet de loi de finances et du Projet de loi de financement de la sécurité sociale. Un retour a également été fait de l'entretien avec le Ministre de l'Économie Antoine Armand et des échanges avec Marie-Agnès Poussier-Winsback, Ministre déléguée à l'économie sociale, l'intéressement et la participation. Enfin le compte rendu de la Commission des affaires européennes a été présenté.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Nous nous sommes élevés vigoureusement contre ces dispositions qui étaient de nature à enrayer la dynamique de rénovation réengagée depuis la réintroduction des mono gestes dans le champ d'éligibilité à MaPrimeRénov'.

Ouant au Projet de loi de financement de la sécurité sociale, il contenait des mesures défavorables à l'emploi et notamment à l'apprentissage puisqu'il prévoyait de taxer les salaires des apprentis (CGS/CRDS) et de réduire les exonérations de cotisations sociales sur une partie de leurs revenus. Des dispositions que nous avons combattues avec force auprès des parlementaires, d'autant que le Gouvernement envisageait de réduire l'aide forfaitaire à l'embauche d'un apprenti de 6000ۈ4500€.

En revanche, nous avions réussi à faire intégrer au PLF la suppression des CERFA exigés pour l'application des taux réduits de TVA sur les travaux (5,5% sur la rénovation énergétique et 10% sur la rénovation). Il est nécessaire, en effet, de lever ces charges administratives qui pèsent sur les entreprises artisanales et leurs clients. Sous notre action, cette disposition demeure néanmoins dans le projet de loi de simplification de la vie économique qui doit poursuivre et achever en 2025 son parcours entre les assemblées.

Nous avions également obtenu au Sénat l'exonération de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) des donations au sein d'une famille jusqu'à 100 000 euros, pour la construction ou la rénovation énergétique d'un logement principal. Cette possibilité, ouverte durant 2 années, devait contribuer à débloquer l'épargne des Français pour encourager et soutenir leur projet au bénéfice de l'activité et de la performance énergétique des logements. Nous appelons les parlementaires et les membres du futur Gouvernement à prendre leurs responsabilités! Il est nécessaire que la loi spéciale qui sera proposée au Parlement pour assurer le fonctionnement de l'État soit votée. Il faudra également que la prochaine loi de finances – parce qu'il y en aura nécessairement une – permette de faire des économies budgétaires tout en respectant les entreprises artisanales du bâtiment. Les CERFA pour l'application des taux réduits de TVA doivent disparaitre. La taxe sur les véhicules de tourisme à des fins économiques doit être clarifiée et les camionnettes à usage mixte, transport des employés et des marchandises pour les chantiers, doivent en être exclues.

Par ailleurs, si les finances publiques rendent nécessaire de réduire le soutien à l'apprentissage. nous appelons l'État à réserver ce soutien aux seules entreprises de moins de 50 salariés. Une mesure qui permettrait d'aider celles qui en ont le plus besoin tout en économisant 1,6 milliard.

Nous appelons l'État à lutter contre les fraudes aux travaux aidés en limitant la sous-traitance à 2 rangs et en transformant le régime de la micro-entreprise pour en faire une réelle étape vers l'entreprise individuelle classique et ainsi apporter une meilleure protection sociale au chef d'entreprise tout en favorisant des rentrées fiscales.

Même dans un budget contraint, il est indispensable de poursuivre l'ambition de la rénovation énergétique des logements et de la rendre financièrement accessible. Nous plaiderons pour que le budget de MaPrimeRénov' soit maintenu, pour que la fiscalité sur les chauffages THPE soit stabilisée, pour les donations jusqu'à 100 000 € et pour que la construction et la rénovation énergétique d'un logement principal soient exonérées.

Nous militerons encore pour sanctuariser le revenu des apprentis du bâtiment afin d'attirer toujours autant de jeunes dans le secteur qui en a terriblement besoin. Il n'y a pas de réussite possible dans nos territoires sans les TPE du bâtiment!





CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00 e-mail: capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à ARTUR